



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITÉ / RÉSILIENCE
INTERVENTIONS NATURELLES / SOBRIÉTÉ EN EAU POTABLE



ÉDITO

Madame, Monsieur,

En 2022, notre intercommunalité met en place la gestion différenciée des espaces verts en concertation avec tous les maires. La transition est progressive avec l'instauration dans un premier temps de «sites pilotes» dans chaque commune.

Le principe est simple : il s'agit d'entretenir ces espaces en fonction de l'usage réel que nous en avons collectivement. Ces zones sont déterminées en associant les élus de votre commune et les techniciens de la CCVCD.

Ensemble, nous redonnons toute sa place à l'écosystème local, aux espèces végétales et animales du bassin vitryat, nous préservons l'eau et limitons notre impact carbone.

Face au changement climatique et au déclin de la biodiversité, la CCVCD agit concrètement tout en respectant l'environnement et le cadre de vie de tous les habitants.

Jean-Pierre BOUQUET
Maire de Vitry-le-François
Président de la communauté de communes Vitry,
Champagne et Der



Pour toute question ou renseignement supplémentaire, adressez-vous à votre mairie ou à l'accueil de la direction des services techniques communautaires (03 26 75 50 25 - services.techniques@vitry-le-francois.net).



Adaptation et biodiversité

La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien des espaces verts en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation.

Elle permet de favoriser la biodiversité. En effet, les espaces verts, tout comme les espaces naturels, sont des lieux de vie pour des espèces animales et végétales sauvages de plus en plus menacées par l'urbanisation et la régression de leurs zones d'habitat.

Elle permet aussi de limiter les interventions motorisées pour l'entretien, de se passer totalement de pesticides, mais aussi d'œuvrer davantage sur les espèces végétales et leur complémentarité.

Résultat : un plus grand respect de l'environnement, des économies d'eau significatives et une meilleure valorisation des déchets verts.

Pour mettre en place la gestion différenciée, une cartographie précise a été réalisée dans chacune de nos communes. Elle a permis d'identifier les surfaces à entretenir et leurs caractéristiques. Les cartes seront communiquées prochainement.

Au final, trois classes d'entretien (nous les détaillons dans les pages suivantes) ont pu être définies pour s'adapter au mieux à la diversité des parcelles concernées. Chacune correspond à un niveau d'entretien spécifique.

Lors de leurs interventions près de chez vous, les agents des espaces verts adaptent leur travail au rythme des saisons :

- 🌿 plantations en février et mars ;
- 🌿 arrosage de mai à septembre ;
- 🌿 fauchage de mi-mai à fin octobre ;
- 🌿 taille entre août et décembre ;
- 🌿 feuilles mortes en octobre et novembre.

Ces périodes sont indicatives car elles tiennent compte des conditions météo et de l'évolution des végétaux.



Classe d'entretien «soignée»



- La classe soignée concerne les jardins publics, les abords des mairies...
- Fleurs annuelles, bisannuelles et vivaces
- Désherbage systématique et tontes régulières
- Taille annuelle «architecturée» donnant aux arbres la forme souhaitée



Classe d'entretien «régulière»

- La classe régulière s'applique principalement aux abords des bâtiments publics, des écoles, des zones résidentielles...
- Fleurs vivaces uniquement
- Désherbage occasionnel et tontes régulières
- Taille douce et raisonnée pour accompagner l'épanouissement des arbres



Classe d'entretien «rustique»



- L'entretien en classe rustique permet de préserver ou recréer des espaces de biodiversité
- Croissance libre des plantes endémiques mais limitation des plantes invasives
- Fauche tardive annuelle
- Tonte de bandes de circulation ou de propreté (espaces sécurisés de promenade)
- Croissance libre des arbres, taille occasionnelle pour garantir la sécurité



Des pratiques responsables et résilientes

Fauche tardive

Fauchage annuel des parcelles dans le courant de l'automne. Cette technique permet de préserver les espaces de nidification des oiseaux et de reproduction des petits mammifères. Elle permet également d'assurer le fleurissement des espèces mellifères (nourrissant les abeilles) et l'ensemencement naturel. Après quelques mois, la végétation endémique reconstitue de belles jachères fleuries naturellement.

Deux arbres replantés pour chaque arbre abattu

La CCVCD s'engage résolument pour la pérennité des plantations qui profiteront pleinement aux générations futures.

Zéro phyto

Les outils thermiques, les débroussailluses à brosses, les interventions manuelles, le paillage, le recours aux plantes couvre-sol ont permis de bannir tout produit phytosanitaire pour procéder au désherbage.



Le recours aux pesticides et l'éradication de la nature spontanée ne sont plus compatibles avec les enjeux de préservation de l'environnement, en particulier avec la qualité de l'eau et la santé de tous.

